



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 9 MAI 2022 À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 597-202 modifiant le *Règlement numéro 465-2013 sur le colportage et les vendeurs itinérants* afin de prévoir une exclusion pour les unités mobiles de restauration
2. Adoption du Règlement numéro 598-2022 modifiant le *Règlement numéro 461-2013 relatif aux nuisances* afin de prohiber les feux d'artifice dans les limites du site patrimonial de Percé
3. Adoption du Règlement numéro 599-2022 modifiant le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification pour certains biens, services et activités* afin de modifier les tarifs applicables pour les droits d'accès quotidien au parc municipal de la Rivière Émeraude
4. Offre d'achat à la Fabrique Saint-Michel de Percé – Terrain situé sur le lot 5 084 239 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Sainte-Anne
5. Postes saisonniers (été) – Service d'urbanisme et de gestion du territoire
 - 5.1.1 Manœuvre (horticulteur / horticultrice)
 - 5.1.2 Manœuvre préposé(e) à l'entretien sanitaire (Pavillon des Grandes-Marées et promenade de la Grave)
 - 5.1.3 Manœuvre – Poste vacant
6. Postes saisonniers (été) – Parc municipal de la Rivière Émeraude
 - 6.1.1 Coordonnateur / coordonnatrice des parcs et loisirs
 - 6.1.2 Préposé(e)s à la guérite (2)
 - 6.1.3 Agent(e)s de stationnement (3)
 - 6.1.4 Agent(e)s de sécurité – terrain (2)
7. Comité jeunesse de Cap-d'Espoir – Demande d'aide financière

PÉRIODE DE QUESTIONS.